

Prérequis pour une qualification en hématologie clinique des praticiens avec diplôme hors union européenne (PADHUE) ayant réussi les EVC.

Ces prérequis sont applicables à partir des EVC de 2024

1. Exercice clinique : exigences minimales

- 24 mois d'activité clinique à temps plein dans un service pratiquant une activité d'hématologie clinique avec au moins un praticien qualifié en hématologie

Dont 6 mois obligatoires dans un service agréé pour la formation des DES en hématologie, soit en un seul tenant (6 mois d'affilée), soit en deux ou trois fois mais avec des périodes ayant chacune une durée minimale de 2 mois ; avec un passage de 3 mois en secteur protégé/intensif (prise en charge des leucémies aiguës et autogreffes, CAR-T, anticorps bispécifiques)

- Supervision quotidienne par un praticien qualifié en hématologie
- Deux entretiens semestriels par an obligatoires avec grille d'évaluation validée par le coordonnateur local du DES d'hématologie clinique

2. Exposition clinique minimale sous la responsabilité et l'évaluation du coordonnateur local

- Indispensable

Hématologie maligne aiguë : leucémies, lymphomes, myélome, urgences

Hématologie bénigne et chronique : cytopénies, syndromes lympho- myéloprolifératifs,

etc...

Participation active aux RCP (≥ 10 RCP/an)

Modalités d'exercice : hospitalisation classique et intensive, hospitalisation de jour, consultation et permanence des soins. Prise en charge et gestion des effets secondaires des patients exposés aux cellules CAR-T et aux anticorps bispécifiques

Gestes en hématologie : myélogramme, biopsie ostéomédullaire, ponction lombaire

- Souhaitable

Hémostase et thrombose : notions de prise en charge et de surveillance des patients avec une maladie hémorragique ou une thrombophilie

Transfusion : indications, produits et réactions potentielles

1 staff biologique/mois si organisé localement ou dans le service agréé de rattachement

3. Formation continue

Fortement recommandés

- SFH, EHA, ASH ou journée groupes coopérateurs : 1 fois/an (attestation)
- Modules nationaux du DES (attestation)

Recommandés

- DU/DIU en lien avec l'hématologie (1 DU selon l'avis du coordonnateur)
- Formation transfusionnelle EFS.

4. Attestations à fournir (BO 2025)

- Attestation d'encadrement (Annexe 1 BO)
- Attestation temporaire d'exercice (Annexe 3, si applicable)
- Attestation d'activité clinique et des gestes en hématologie réalisés
- Attestation de présence aux RCP
- Grilles des 4 entretiens semestriels et synthèse finale du coordonnateur local

5. Publications et communications

- Non obligatoires mais appréciées.